

Groupe de Travail Technique

sur l'environnement et la réduction des risques de catastrophes dans les activités liées à l'abris/habitat et aux articles ménagers essentiels

I. Contexte

Madagascar est l'un des dix pays les plus exposés aux catastrophes naturelles et anthropiques. Quatre risques principaux affectent le pays presque chaque année : les cyclones, les inondations, les tempêtes tropicales et la sécheresse. La dégradation de l'environnement, y compris un niveau élevé de déforestation, peut exacerber la fréquence et l'impact de ces risques.

Le groupe sectoriel abri/habitat est une plateforme de coordination des interventions qui soutient le gouvernement Malagasy dans la satisfaction des besoins immédiats en matière d'abris et d'installations des personnes touchées par des catastrophes. Le Secteur abri/habitat fait partie du Comité de Réflexion des Intervenants en cas de Catastrophes (CRIC). Le Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes (BNGRC) et le Secrétariat d'Etat en charge des Nouvelles Villes et de l'Habitat (SENVH) sont responsables de la coordination générale du secteur, y compris la distribution d'Articles Ménagers Essentiels (AME), la gestion des sites d'hébergement pendant les déplacements et toutes les autres activités liées au rétablissement post-catastrophes. La Croix-Rouge Malagasy (CRM) co-dirige le groupe sectoriel abri/habitat avec le soutien de la Fédération Internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) et de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) pour la gestion des personnes déplacées.

Les interventions humanitaires en matière d'abris sont régulièrement confrontées à des risques de catastrophes graves, en particulier pendant la saison des tempêtes tropicales et des cyclones, qui s'étend d'octobre à mai. La fréquence, l'intensité et l'incertitude de ces risques sont davantage accrues par le changement climatique et les questions environnementales. Le groupe sectoriel abri/habitat a identifié le besoin critique de développer une stratégie de réduction des risques de catastrophes dans les réponses aux abris, qui peut se traduire par des actions concrètes pour réduire les risques de catastrophes futures.

II. Objectif

L'objectif du Groupe de Travail Technique sur la Réduction des Risques de Catastrophes (GTT RCC) dans les activités liées à l'abris/habitat et aux Articles Ménagers essentiels (AME) est d'identifier les risques de catastrophes pertinents pour la réponse humanitaire en matière d'abris, y compris les interventions d'urgence, et de rétablissement à Madagascar, et de développer des stratégies et actions pour réduire les risques de catastrophes et la dégradation de l'environnement en vue de renforcer la résilience à long terme aux catastrophes dans les communautés affectées et d'accueil.

L'expérience de Madagascar, et d'autres exemples post-catastrophe à travers le monde, montre que les communautés sont soumises à des risques de catastrophes importants durant les opérations d'hébergement humanitaire, y compris la réhabilitation et/ou la reconstruction, la protection et l'entretien d'abris, ainsi que la fourniture d'AME. Ces risques sont aggravés par les risques naturels existants (inondations, tempêtes tropicales, etc.) combinés aux vulnérabilités individuelles et communautaires et à un manque de capacités. Les activités liées aux abris, si elles ne sont pas correctement planifiées, peuvent exacerber ces risques (par exemple, en installant des abris d'urgence ou en encourageant la réparation/réhabilitation de maisons sur des pentes instables, le long de côtes exposées et dans des zones sujettes aux inondations). Des facteurs externes tels que le changement climatique, la dégradation

de l'environnement, les conflits et autres crises sociales agissent également comme des multiplicateurs de risques. À Madagascar, les tempêtes tropicales saisonnières annuelles aggravent les risques pour les communautés déjà affectées et/ou déplacées, tandis que l'intensité/fréquence des risques de tempête et leurs impacts deviennent de plus en plus incertains avec le changement climatique et la dégradation des écosystèmes. La plupart des risques naturels à Madagascar sont liés aux conditions environnementales qui, lorsqu'elles sont mauvaises, peuvent en augmenter l'impact - cependant, les interventions basées sur la nature peuvent réduire les impacts de ces risques. Par conséquent, le GTT RRC accordera une attention particulière à l'utilisation d'une approche Réduction des Risques de catastrophes (RRC)+Nature aux niveaux stratégique et opérationnel.

Le GTT RRC soutiendra le Groupe Sectoriel abri/habitat et le consultant RRC via les tâches suivantes :

1. Examiner les ressources disponibles pour identifier les risques spécifiques de catastrophes pour les abris/habitats d'urgence et le processus d'installation (par exemple, les sources d'information nationales et locales sur les risques naturels, le changement climatique, l'environnement et les questions d'utilisation des terres) et la manière d'y accéder plus facilement.
2. Examiner les politiques, réglementations et acteurs nationaux et locaux en matière de gestion des catastrophes, d'environnement et d'aménagement du territoire, en rapport avec les activités liées à l'abris/habitat, l'installation et les AME.
3. Développer une stratégie de RRC pour le Groupe Sectoriel abri/habitat et soutenir l'intégration de la RRC et de l'environnement dans la planification d'urgence avec une approche Nature+RRC et d'action anticipatoire, avec une vision axée sur la résilience à long terme des communautés affectées et d'accueil.
4. Fournir des conseils en matière de RRC et d'environnement aux partenaires humanitaires, le cas échéant pour enrichir et/ou apporter des ajustements à leurs interventions futures.
5. Fournir une plateforme pour coordonner les activités liées à la RRC, à l'environnement et à la résilience du secteur abri/habitat et des partenaires.

Note : Le travail du GTT RRC sera soutenu par un consultant national, ainsi que par des experts du Global Shelter Cluster et de l'UNDRR.

III. Livrables

Les membres du GTT RRC soutiendront le Groupe Sectoriel abri/habitat et le consultant RRC pour développer et fournir collectivement les éléments suivants :

- a) Un bref document décrivant : 1) les ressources disponibles pour identifier les risques spécifiques de catastrophes pour les abris/habitats d'urgence et le processus d'installation, et 2) les politiques et réglementations pertinentes, offrant des options pour mieux accéder à ces informations et sources de données.
- b) Un projet de stratégie de RRC pour le Secteur abri/habitat et les partenaires humanitaires dans un document identifiant clairement les actions prioritaires au niveau du Groupe Sectoriel et des partenaires, y compris une stratégie de financement des actions identifiées.
- c) Des orientations pour aider le Groupe Sectoriel et les partenaires humanitaires à intégrer la RRC dans

la planification d'urgence, en ciblant le cycle de planification d'urgence de 2024.

Note : Les livrables peuvent être mis à jour pour le GTT une fois les livrables initiaux terminés. Le soutien au GTT RRC pour atteindre ces objectifs fera partie du travail planifié d'un consultant national ainsi que du soutien du Global Shelter Cluster et du Bureau des Nations Unies pour la Gestion des Risques de Catastrophes (UNDRR).

IV. Composition et membres

La composition des GTT est déterminée par un processus d'autosélection basé sur les compétences techniques, les intérêts et les capacités disponibles. Les membres peuvent représenter des organismes gouvernementaux, des agences des Nations Unies, des OING et des ONG, des entités commerciales et des établissements universitaires dans les secteurs de l'humanitaire, de la gestion des catastrophes, de l'environnement et du climat. Des membres individuels indépendants seront également les bienvenus en fonction de leur expertise. La taille du groupe est généralement limitée à une quinzaine de membres afin de maintenir l'efficacité.

Exigences souhaitées pour les participants au GTT (organisationnels ou indépendants) :

- Avoir des connaissances en matière de gestion des catastrophes, de réduction des risques de catastrophes, de risques naturels, de changement climatique, d'environnement, de mobilisation sociale, de gestion de projets d'abris/habitats, d'aménagement de territoire, de construction et de matériaux.
- Une présence régulière aux réunions et une participation active sont attendues ; les membres doivent s'engager à consacrer au moins 8 jours de travail aux activités du GTT dans un délai de quatre mois.
- Une expérience de terrain et une compréhension des questions spécifiques au contexte local, ainsi qu'un engagement avec les populations touchées sur le terrain, sont un plus.

V. Modalités de travail

- Le GTT sera présidé par le Consultant RRC - le Groupe sectoriel abri/habitat à Madagascar.
- Le GTT se réunira en fonction des besoins pour une durée de 4 mois.
- Les membres du GTT élaboreront un plan de travail sur la manière de produire les livrables requis.
- Les réunions peuvent avoir lieu en ligne, en personne ou de manière hybride ; les comptes rendus des réunions seront partagés avec les membres du TWIG et l'ensemble des membres du Groupe sectoriel.
- Le président du GTT tiendra les membres du Groupe Sectoriel abri/habitat informés de l'état d'avancement des objectifs et des résultats attendus.